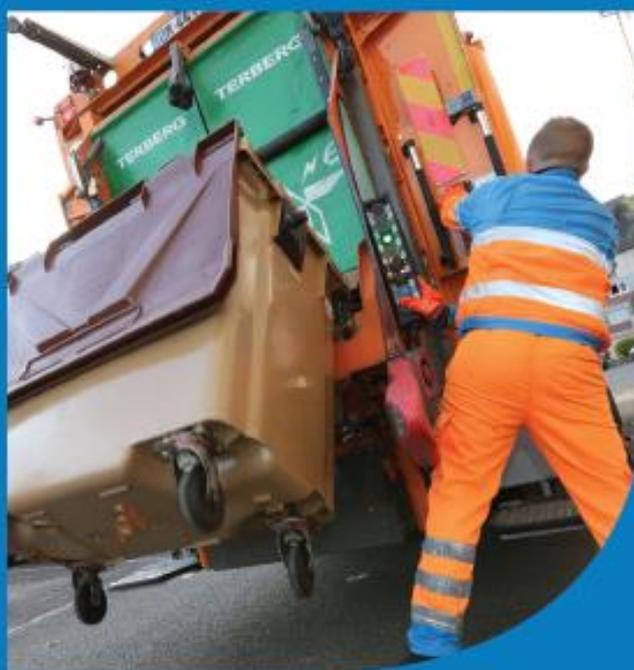


Service Déchets Ménagers et assimilés



Rapport d'activité 2017

Sommaire

Synthèse	3
1. Présentation du Grand Belfort	4
Organisation du service : 2017, une année de transition	5
Fréquences de collecte.....	8
2. Indicateurs techniques	9
La Collecte Sélective	11
Conteneurs enterrés	13
La collecte des encombrants sur rendez-vous	13
Les déchetteries	14
Logistique conteneurs	15
Prévention des déchets.....	16
Sensibilisation des usagers.....	17
3. Indicateurs financiers	18

Synthèse

L'année 2017 a été une année de transition pour la collecte des déchets ménagers sur le Grand Belfort. En effet, les 53 communes de la nouvelle agglomération ont conservé leurs modes de collecte et de financement du service durant l'année 2017. Des conventions avec le SICTOM et la CCST ont permis de préparer sereinement l'évolution de l'organisation induite par la création du Grand Belfort. Ce rapport d'activité retrace les données techniques et financières de ce nouveau périmètre.

Les principaux **faits marquants 2017** pour le service de collecte des déchets ménagers de l'agglomération furent les suivants :

- 9 nouveaux points de regroupement enterrés mis en service,
- Mise en œuvre de la réorganisation des collectes avec le personnel (rotation des tournées, mise à jour du règlement interne,...),
- Une nouvelle campagne de communication « bien trier c'est obligé » avec la mise en route d'une équipe d'agents en charge de contrôler les bacs, de sensibiliser les usagers aux bons gestes de tri, et de rappeler à l'ordre les contrevenants.

Les **perspectives pour 2018** sont les suivantes :

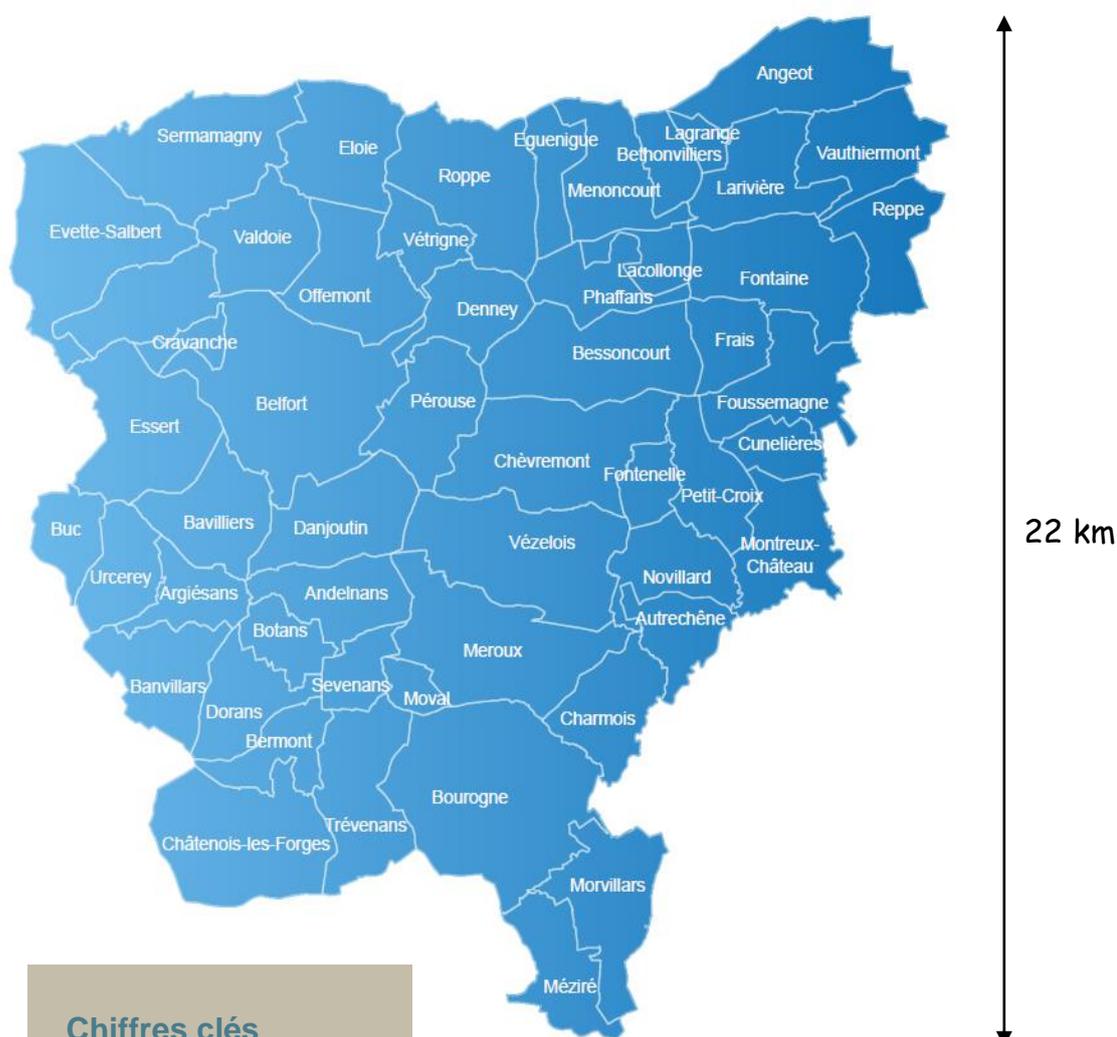
- Implantation de nouveaux points de regroupement enterrés en habitat collectif dense,
- Uniformisation de la tarification du service à la TEOM pour toutes les communes du Grand Belfort,
- Extension du service de collecte des gros encombrants sur rendez-vous à toutes les communes du Grand Belfort,
- Lancement de l'étude sur la tarification du service et l'incitation au tri,
- Lancement d'une étude sur le réseau de déchetteries du Grand Belfort,
- Distribution des bacs jaunes sur les 18 communes non encore équipées,
- Ouverture de la déchetterie de SERMAMAGNY le lundi,
- Réflexion avec le SERTRID sur l'application de la compétence traitement.



1. Présentation du Grand Belfort

Le Grand Belfort exerce la compétence collective pour les 53 communes qui le composent, avec environ 105 000 habitants, dont plus de 50 000 sur la ville centre BELFORT.

La compétence traitement a été déléguée au SERTRID, syndicat regroupant les 3 collectivités exerçant la collecte sur le Territoire de Belfort, gérant l'usine d'incinération et la filière de transfert et traitement des déchets verts. Les indicateurs techniques et financiers du SERTRID sont disponibles sur le site internet www.sertrid.fr.



Chiffres clés

53 communes

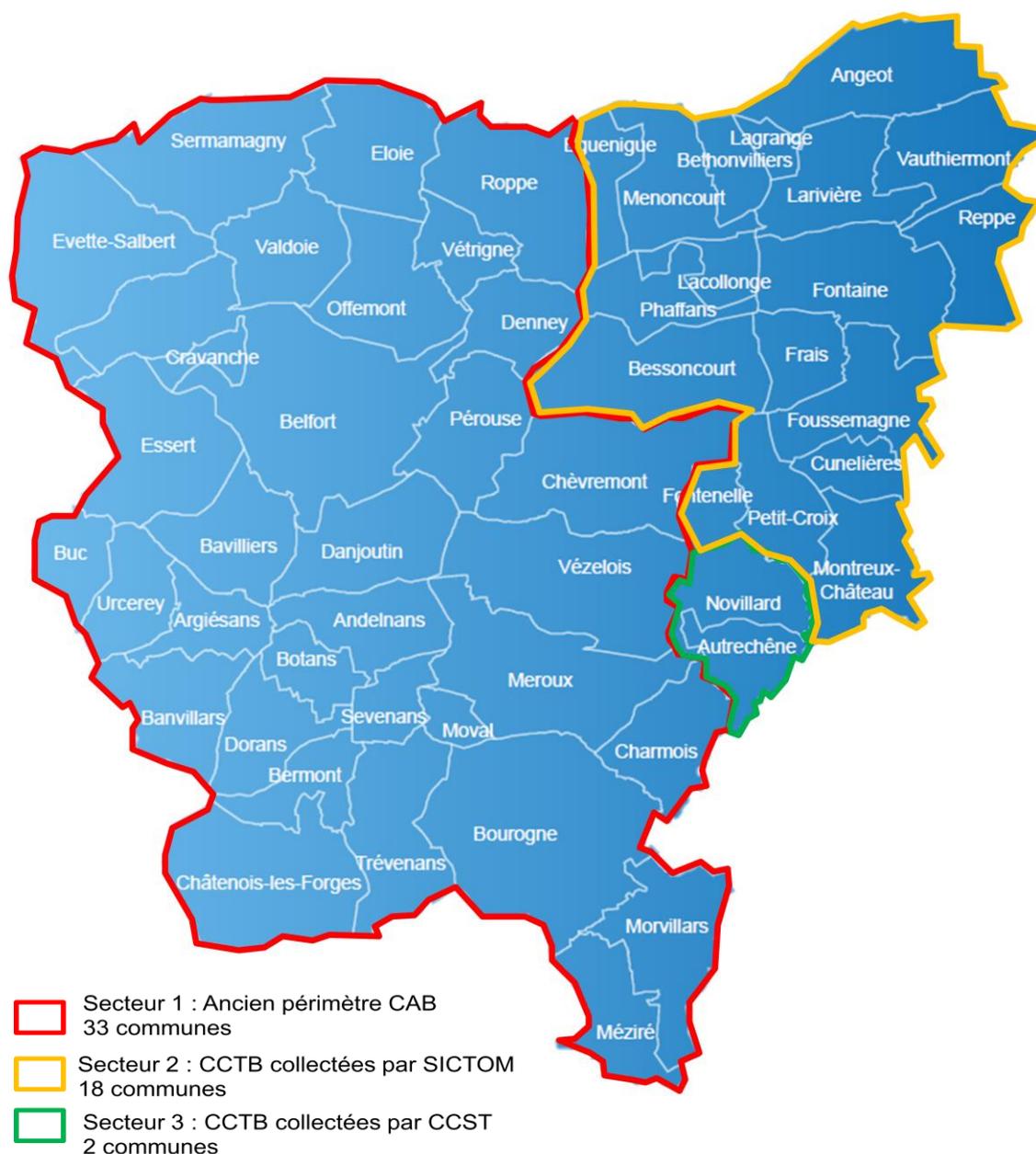
105 312 habitants
(contrat CITEO)

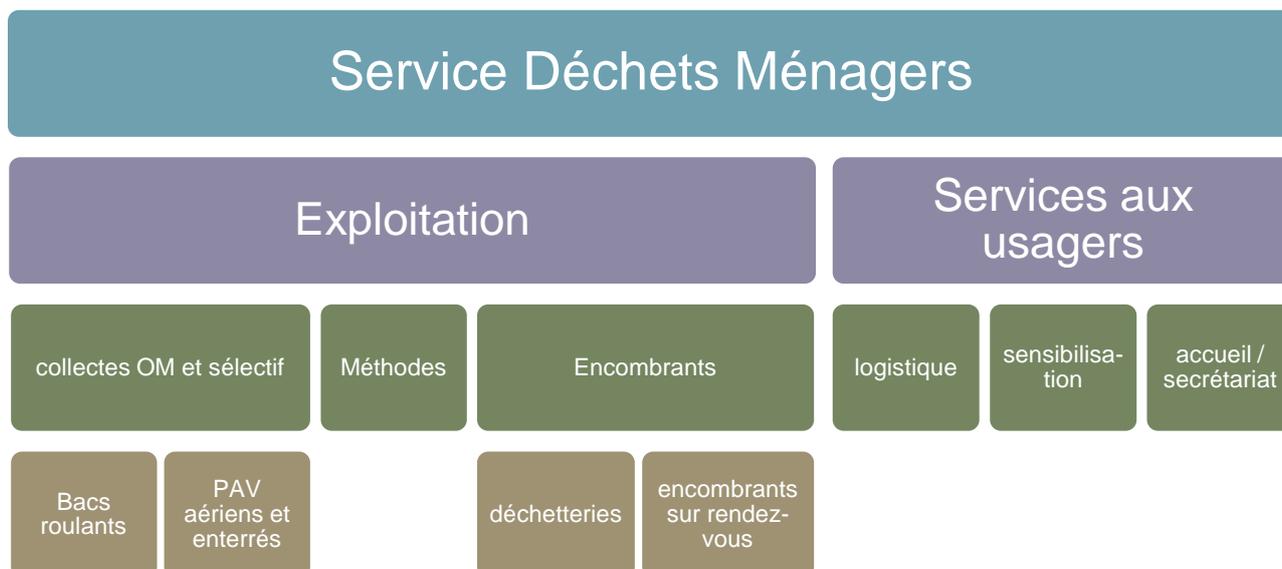
263 km²

400 hab/km²

Organisation du service : 2017, une année de transition

Afin de permettre une transition maîtrisée en application du nouveau schéma départemental de coopération intercommunal, des conventions ont permis de maintenir les différents services de collecte et traitement des déchets dans la configuration de 2016. Le service de collecte du Grand Belfort est ainsi appliqué différemment sur 3 secteurs distincts :





Le service Déchets Ménagers du Grand Belfort se compose de 80 agents à fin 2017, dont 7 encadrants.

La régie du Grand Belfort se charge de la collecte des déchets du **secteur 1 (33 communes)**. 68 % de l'effectif direct quotidien est affecté à la collecte des bacs bruns et jaunes en porte à porte. Chaque jour, 12 Benne à Ordures Ménagères (BOM) collectent les bacs roulants, 8 pour les bacs bruns et 4 pour les bacs jaunes. 3 camion-grues collectent les Points d'Apport Volontaire (PAV), 1 camion-grue collecte les encombrants sur rendez-vous, et 2 camions équipés de compacteurs Packmat gèrent les bennes des déchetteries.

Chaque foyer de ce secteur est équipé d'un bac brun pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et d'un bac jaune pour les déchets recyclables (papiers/cartons, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires), et doivent se rendre à des Points d'Apport Volontaire (PAV) pour y déposer leurs emballages en verre.

Les habitants ont accès au réseau de trois déchetteries fixes, réparties du nord au sud, à SERMAMAGNY, DANJOUTIN et CHATENOIS-LES-FORGES. Ils ont la possibilité de prendre un rendez-vous pour faire collecter des gros encombrants (mobilier, électroménagers) devant chez eux. Ils peuvent aussi acquérir un composteur de 280 litres pour la moitié de son prix, soit 25 €. Des bennes à déchets verts dans certaines communes éloignées des déchetteries complètent le réseau de collecte.

Le contrat Eco-Emballages du Grand Belfort, comme les contrats avec les autres éco-organismes, n'a donc porté en 2017 que sur le secteur 1. Le financement du service sur le secteur 1 était la TEOM + Redevance Spéciale.

Chiffres clés

80 agents
18 camions de collecte au quotidien
3 déchetteries fixes



Le secteur 2 a été géré en 2017 par le SICTOM par convention. Les collectes étaient en prestation avec la société COVED. Les habitants des **18 communes** ont bénéficié d'une collecte hebdomadaire de leur bac OMR, de PAV (3 flux : verre / fibreux / plastiques), de bennes à déchets verts, de l'accès à la déchetterie fixe d'ETUEFFONT et d'un passage calendaire de la déchetterie mobile.

Le secteur 2 a aussi la particularité d'être en extension de consignes de tri des plastiques (bouteilles, flacons, pots, barquettes et films), alors que les deux autres secteurs restent à la consigne nationale (bouteilles et flacons).

Le financement du service sur le secteur 2 en 2017 était la redevance incitative.

Le secteur 3 se compose de **2 communes**, collectées en régie par la CCST (sous convention). Les habitants bénéficient d'une collecte hebdomadaire pour les bacs OMR, toutes les deux semaines pour la collecte sélective en bacs jaunes. Le verre est en apport volontaire. Ils ont bénéficié de l'accès à la déchetterie fixe de FESCHES-L'ÉGLISE et de la déchetterie mobile à certaines dates.

Le financement du service sur le secteur 3 en 2017 était la redevance incitative.

En 2017, près de 16 % de la population de l'agglomération a été ainsi desservie par des conteneurs enterrés en pied d'immeuble ou en entrée de lotissement, avec les trois flux de déchets : OMR, recyclables et verre. Les quartiers d'habitat dense n'ayant pas toujours suffisamment de place pour stocker des bacs jaunes en plus des bruns, de nombreuses adresses sont équipées en PAV jaune pour le tri des recyclables. Avec les 18 communes encore en PAV, cela porte à près de 28 % la population desservie en apport volontaire pour le tri des emballages recyclables.



Conteneurs enterrés au Fort de MEROUX

2. Indicateurs techniques

Les tonnages de déchets collectés en 2017 sont détaillés ci-après :

Evolution 2017 sur le secteur 1 (33 communes)

	tonnage 2010	tonnage 2011	tonnage 2012	tonnage 2013	tonnage 2014	tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Evolution 2016 à 2017
OMR (ordures ménagères résiduelles)	31 477	31 080	28 424	25 701	25 184	25 119	25 137	24 912	↘-0,9%
encombrants et déchets verts	9 516	13 543	16 642	16 669	19 489	17 898	19 204	19 109	↘-0,5%
recyclables hors verre	3 133	3 492	4 459	5 600	5 557	5 517	5 471	5 364	↘-2,0%
verre	2 319	2 327	2 393	2 390	2 464	2 323	2 413	2 463	↗+2,1%
tonnage total	48 136	50 442	51 918	50 359	52 694	50 857	52 225	51 848	↘-0,7%

Evolution 2017 sur le périmètre Grand Belfort

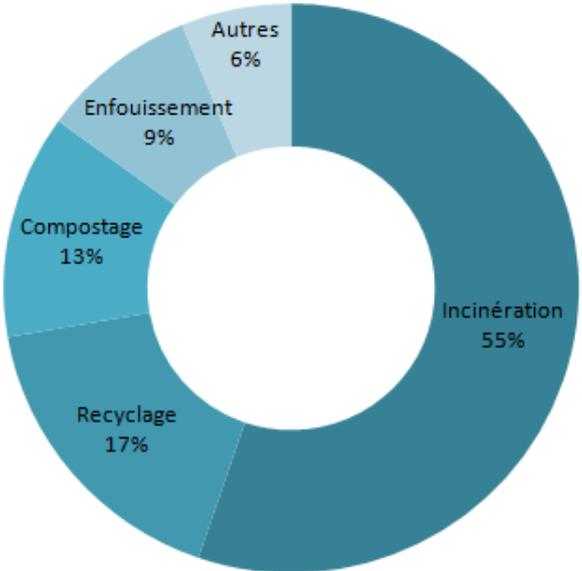
	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Evolution 2016 à 2017
ordures ménagères résiduelles (OMR)	26 177	25 942	↘-0,9%
encombrants et déchets verts	21 665	21 514	↘-0,7%
recyclables hors verre	6 193	6 078	↘-1,9%
verre	2 811	2 847	↗+1,3%
tonnage total	56 846	56 381	↘-0,8%

Les tonnages collectés sont stables : peu d'évolutions entre 2016 et 2017.

<p>535 kg/hab/an</p> <p>Ordures ménagères résiduelles (OMR) 246 kg</p>
<p>Encombrants et déchets verts 204 kg</p>
<p>Recyclables 58 kg</p>
<p>Verre 27 kg</p>

La composition des déchets produits ramenée à l'habitant du Grand Belfort en 2017 est représentée ci-contre pour un total de 535 kg/hab/an. **A noter que la part de déchets professionnels assimilés vient gonfler cet indicateur ramené à l'habitant.**

Répartition des modes de traitement



L'incinération reste le principal mode de traitement, suivi du recyclage et du compostage.



SERTRID, usine d'incinération à BOUROGNE

La Collecte Sélective

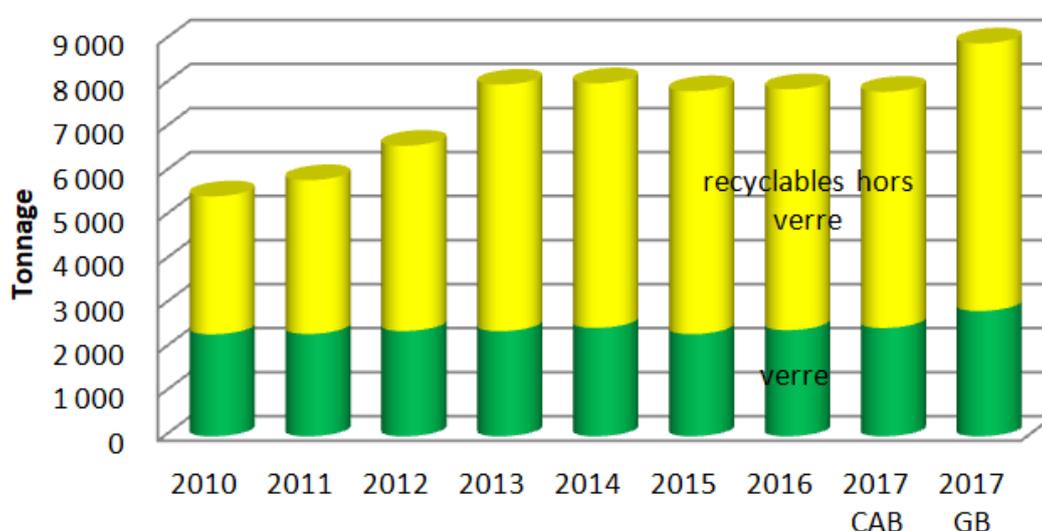


Le verre est collecté en point d'apport volontaire (PAV). Il y a 345 points de collecte de verre répartis sur le territoire du Grand Belfort. Les conteneurs métalliques de 3 à 4 m³ sont vidés en régie à l'aide d'un camion amplirol grue. Ce dernier déverse le verre dans une fosse de transfert située rue des Carrières à Belfort, en vue de sa reprise par le verrier. Des semi-remorques transportent ensuite le verre depuis la fosse à l'usine de recyclage à Gironcourt (88). Les tonnages collectés sont stables comme le montre

l'évolution des tonnages sur la figure ci-après. Le graphique retrace les tonnages de l'agglomération, avec deux valeurs en 2017 : le secteur 1 des 33 communes, et le nouveau périmètre du Grand Belfort.

La performance de collecte du verre de la CAB reste stable et inférieure à la moyenne nationale à près de 27 kg/hab/an alors que les caractérisations d'OMR réalisées en 2016 montraient qu'une bouteille sur deux est encore présente dans les bacs bruns des ordures ménagères résiduelles.

Evolution de la collecte sélective



15 % d'erreurs de tri sur les recyclables triés chez SCHROLL.
Ce chiffre est en augmentation depuis 3 ans.
Le surcoût de ces erreurs est d'environ **140 000 €TTC** en 2017.

15%
d'erreurs de
tri

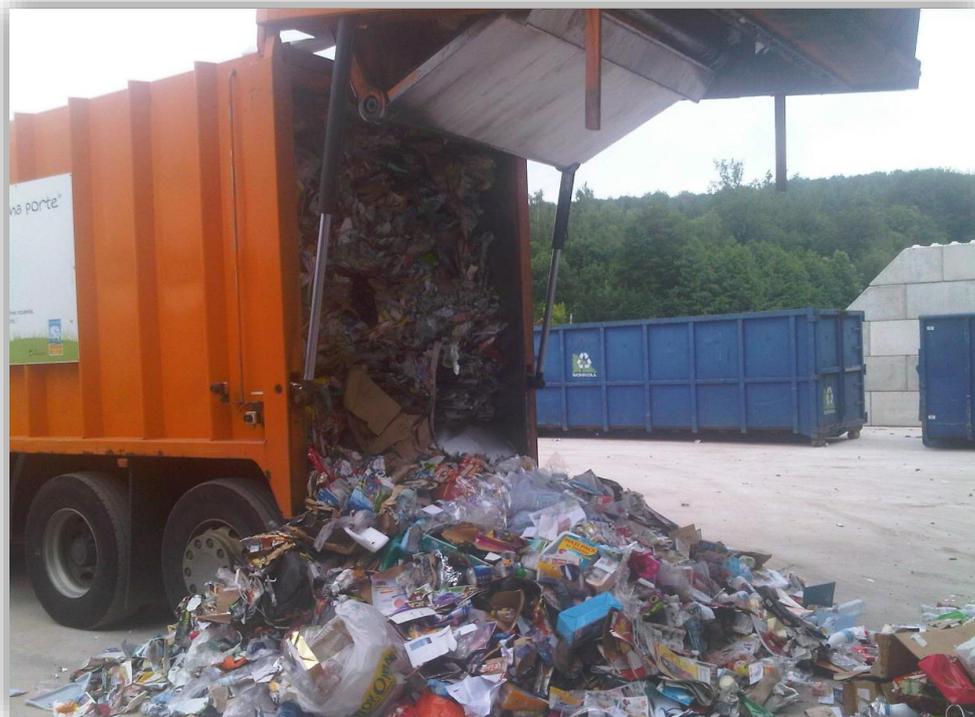


Centre de tri de SCHROLL, PFASTATT (68)

Les autres emballages recyclables, ainsi que les papiers, sont collectés dans des bacs jaunes en porte à porte, ou dans les 237 PAV présents en pied d'immeubles et dans les 18 communes du secteur 2.

Les recyclables collectés sur le secteur 1 sont déversés sur une plateforme de transfert chez Est Recyclage à Offemont, puis transportés au centre de tri du prestataire SCHROLL à Pfastatt (68).

Ceux du secteur 3 sont mélangés avec la collecte de la CCST et triés aussi chez SCHROLL. Le secteur 2 étant en extension de consignes de tri du plastique, c'est le centre de tri de COVED à ASPACH(68) qui est chargé de trier les recyclables et de les valoriser.



Vidage au quai de transfert chez EST RECYCLAGE à OFFEMONT

Conteneurs enterrés

En 2017, 9 nouveaux points de regroupement enterrés ont été mis en service :

- Belfort, rue de Stockholm,
- Belfort, rue Philippe Grille,
- Belfort, rue Foltz,
- Belfort, rue Sangnier,
- Belfort, rue Joliot Curie,
- Belfort, rue Charles Bohn,
- Bourogne, 3 et 15 rue Lablotier
- Bourogne, rue Thomas

La société CNET Environnement a réalisé la prestation d'entretien des conteneurs enterrés (lavage, désinfection, graissage et remplacement de rivets) avec une campagne au printemps spécifique aux conteneurs d'ordures et une seconde à l'automne pour tous les conteneurs.



La collecte des encombrants sur rendez-vous

Mise en service début janvier 2015, ce service a pour vocation d'aider les usagers à se débarrasser de leurs gros électroménagers et de leurs meubles ou literies.

Les usagers appellent le portail téléphonique de la Ville de Belfort et du Grand Belfort (03 84 90 11 71) et se voient proposer une date de collecte. Les déchets déposés pour 8h du matin, sont enlevés par un équipage de deux agents sur un camion grue, puis déposés en déchetterie dans les filières appropriées. Les rendez-vous peuvent être demandés aussi via internet sur le site du Grand Belfort.

4 393 rendez-vous ont ainsi été traités en 2017 (+2% par rapport à 2016).



Les déchetteries

Un réseau de 3 déchetteries est à la disposition des particuliers du Grand Belfort. Les usagers se voient attribuer un badge d'accès à la déchetterie sur présentation d'un justificatif de domicile. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Le lundi, seules les déchetteries de DANJOUTIN, et SERMAMAGNY depuis 2018, sont ouvertes. L'ouverture de 17h à 18h est effective entre le 15 avril et le 14 octobre.



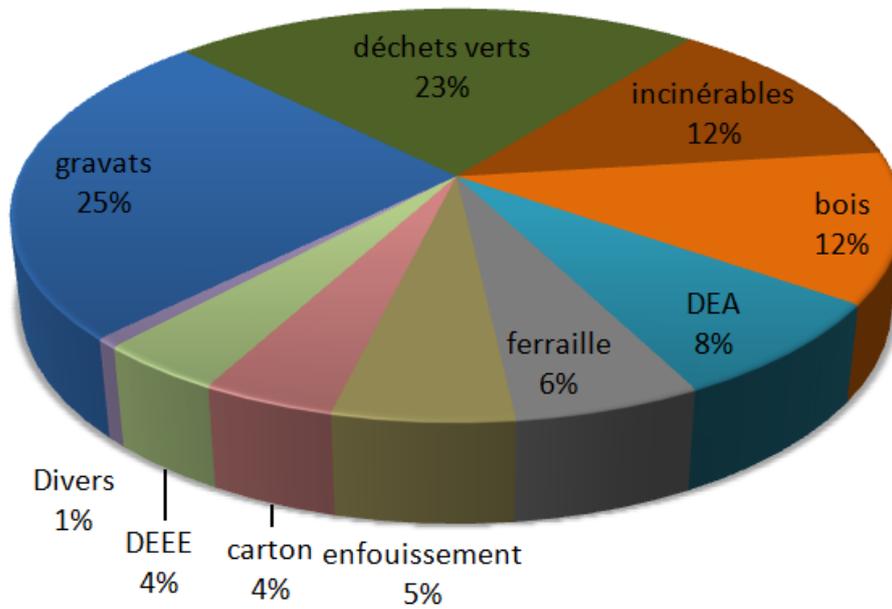
Packmat à la déchetterie de SERMAMAGNY

17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h
13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	
9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h-17h
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

Tonnages par matériau collecté en déchetterie

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016 à 2017
gravats	2 530	3 453	3 125	3 900	3 635	3 566	3 747	↗ +5%
déchets verts	2 021	3 231	3 045	3 651	3 097	3 380	3 423	↗ +1%
incinérables	2 501	2 075	2 221	2 339	2 434	2 033	1 874	↘ -8%
bois	586	1 643	1 978	2 177	1 742	2 050	1 749	↘ -15%
ferraille	577	647	700	701	732	920	858,5	↘ -7%
enfouissement	390	624	678	677	757	794	829,7	↗ +4%
carton	487	501	483	533	535	560	610,4	↗ +9%
DEEE	362	471	449	509	560	644	585,4	↘ -9%
DEA				191	538	828	1 155	↗ +39%
Divers	200	180	191	219	209	107	108	↗ +1%
TOTAL (tonnes)	9 654	12 825	12 869	14 905	14 447	14 882	14 939	↗ +3%

Répartition des déchets collectés en déchetterie fixe



En poids, les gravats restent la principale filière suivie de près par les déchets verts, devant les incinérables et le bois. Dans les divers, se retrouvent les déchets toxiques (peintures, etc...), les pneus, les batteries, les huiles végétales, les piles.

488 tonnes ont été collectées sur les déchetteries mobiles du secteur 2.

Logistique conteneurs

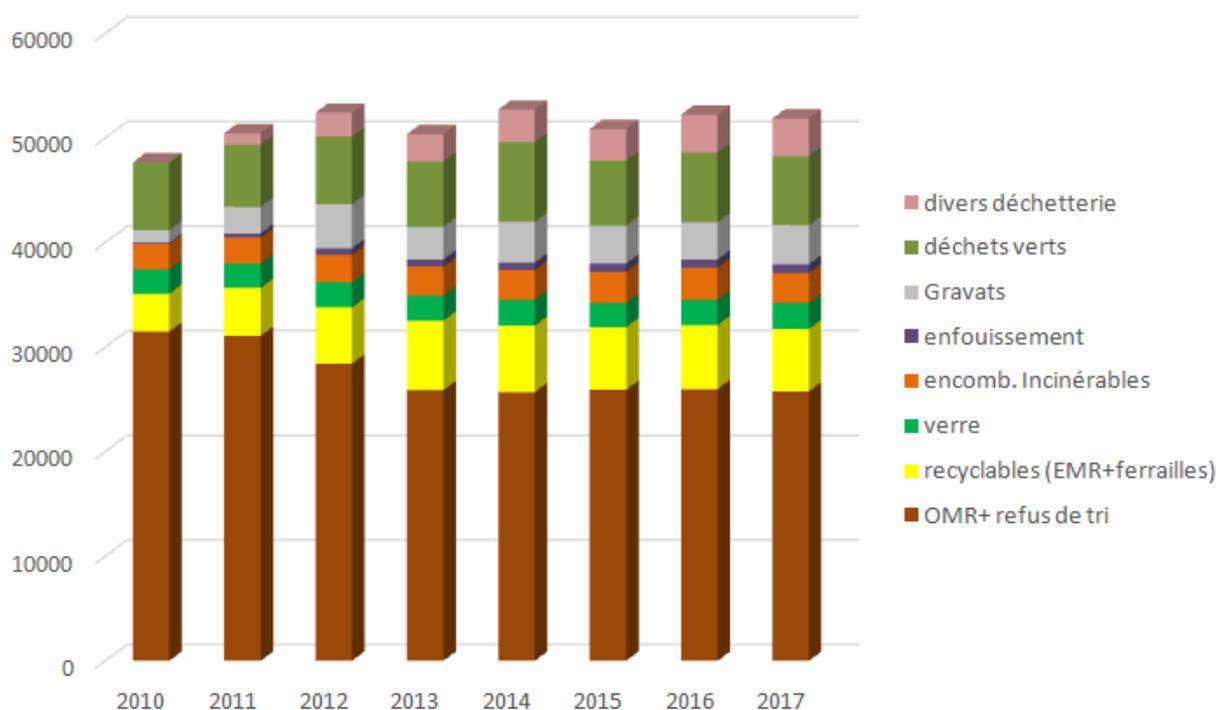
Sur un parc de plus de 49 500 bacs pour le secteur 1, le service logistique conteneurs a réalisé 1 213 interventions en 2017 sur les bacs roulants, avec 1 316 bacs distribués et 554 réparations. Les bacs des autres secteurs ont été gérés par le SICTOM et la CCST.



Prévention des déchets

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution du tonnage global des déchets ménagers et assimilés collectés sur l'agglomération au périmètre historique des 33 communes depuis 2010. On note que le tonnage d'ordures ménagères ne diminue plus depuis 2013 et que le tonnage total a augmenté depuis 2010, avec l'ouverture des déchetteries, oscillant entre 50 000 et 52 000 tonnes suivant les apports de déchets occasionnels.

Evolution des tonnages par catégorie de déchets



94 composteurs ont été vendus en 2017. Avec ces composteurs vendus à la moitié du prix coûtant (25€ pièce), les usagers participent à la prévention des déchets en diminuant le tonnage de déchets organiques emmenés à l'incinération.



Sensibilisation des usagers

2 ambassadeurs du tri travaillent au quotidien à la sensibilisation des usagers sur le territoire de la CAB.

Les ambassadeurs du tri ont participé aux manifestations annuelles : Belflorissimo, FIMU, Journée de l'Enfance, Eurockéennes. Ils ont aussi réalisé des animations, notamment aux Fêtes de quartier.

Parallèlement, les ambassadeurs du tri ont participé à 22 caractérisations au centre de tri, et mené des contrôles pédagogiques sur la qualité du contenu des bacs jaunes sur les communes du secteur 1.

9 mises en service de points de regroupement enterrés ont été accompagnées d'une sensibilisation en porte à porte avec distribution de sacs de pré-collecte et guides du tri.

Le partenariat avec les Restos du Cœur sur la collecte du verre a été reconduit. Un chèque de 2 000 € a été donné à l'association d'un chèque en ce début 2018, représentant autant de repas pour les bénéficiaires.

La seconde édition du mois du recyclage des textiles a été organisée en partenariat avec l'association INSERVET en novembre, avec la participation d'ENVIE pour le recyclage des déchets électriques et électroniques.

Le prestataire Nature Buissonnière est intervenu dans 15 classes de CM1 où les élèves ont été sensibilisés au tri et à l'environnement à la demande de leurs professeurs (Belfort, Chèvremont, Danjoutin, Essert, Meziré, Pérouse, Roppe et Valdoie).



En 2017, la campagne de communication « Bien trier c'est obligé » a été lancée. Des agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) ont été recrutés pour contrôler les bacs, sensibiliser les usagers au respect du règlement des déchets ménagers en s'appuyant sur leurs erreurs de tri constatées, avec un second contrôle ultérieur pouvant entraîner un PV de 35€ en cas de récidive. Sur les plus de 2000 contrôles effectués de juillet 2017 à février 2018, 75% des bacs étaient conformes du premier coup, et 2% ont donné lieu à verbalisation.

3. Indicateurs financiers

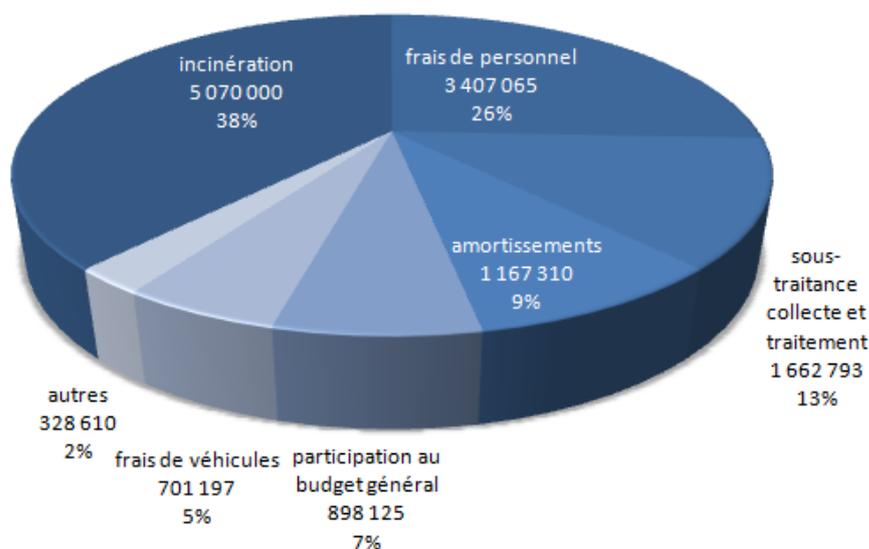
En 2017, le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés a été géré financièrement suivant deux budgets annexes : le budget 04 pour le secteur 1 des 33 communes historiques de l'agglomération en TEOM, et le budget 05 pour les secteurs 2 et 3, soit les 20 communes en redevance incitative.

Les résultats financiers de l'exercice 2017 du budget annexe 04 des déchets ménagers sont les suivants :

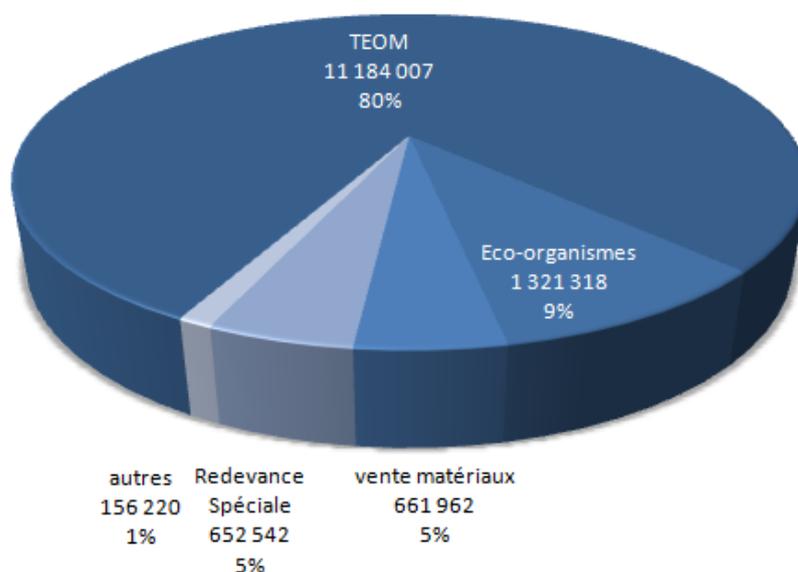
en €TTC	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	13 235 100*	13 976 049	740 949
Investissement	907 574	1 457 584	550 010

* dont 1 167 310 € d'amortissements

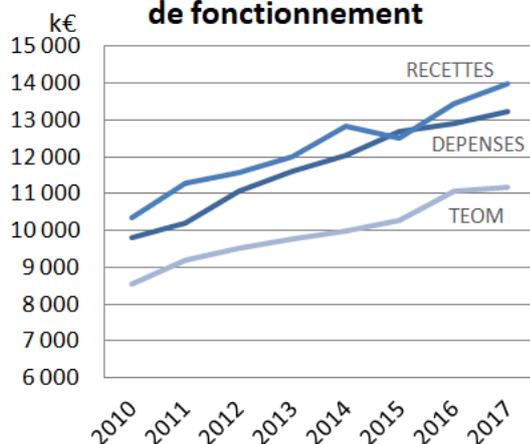
répartition des dépenses de fonctionnement (€TTC)



répartition des recettes de fonctionnement (€TTC)



Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



La principale dépense est l'incinération pour plus du tiers du budget de fonctionnement, en progression de près de 3% par rapport à 2016. La deuxième principale dépense concerne les frais de personnel stable par rapport à 2016 (+1%).

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevée sur l'assiette de la taxe foncière reste la principale recette du budget (80% des recettes). Le taux est de 9,80 depuis 2016. Elle couvre près de 85% des dépenses de fonctionnement en 2017. Les aides financières des éco-organismes

sont la deuxième principale recette du service, dont 1 128 k€ perçu d'Eco-Emballages (maintenant appelé CITEO), représentant à lui seul 85% de ces aides.

La Redevance Spéciale est contractée par les producteurs de déchets désirant être collectés par l'agglomération et ayant un litrage hebdomadaire supérieur à 2 250 litres, ou souhaitant des passages en plus de la fréquence de collecte mise en place. Elle est aussi appliquée aux administrations non assujetties à la TEOM. Cette recette s'est accrue de près de 3% en 2017.

Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat :

SCHROLL : 721 558 €HT, transfert et tri du flux multimatériaux (recyclables) et cartons de déchetteries

ONYX EST : 142 400 €HT, enfouissement des déchets encombrants et transport des gravats, transfert et tri des cartons de déchetteries

ASTECH : 138 277 €HT, Fourniture de conteneurs enterrés

FERS ET METAUX : 53 845 €HT, filière bois

ALSADIS : 47 765 €HT, filière traitement des Déchets Dangereux Spécifiques

CONTENUR : 43 697 €HT, fourniture des bacs roulants et pièces détachées

MINERIS : 25 058 €HT, grutage et transport du verre

CNET Environnement : 43 485 €HT, lavage/entretien des conteneurs enterrés

NATURE BUISSONNIERE : 3 900 €HT, sensibilisation au tri des classes de CM1

CHAMOIS : 2 943 €HT, propreté des PAV

PLASTIC OMNIUM : 2 850 €HT, fourniture des bacs roulants et pièces détachées

Détail de la structure de coût par flux de déchets sur le secteur 1 :

	FLUX DE DECHETS						Total déchets
	Ordures ménagères résiduelles		Recyclables secs des OM (hors verre)		verre	Déchetteries et autres bennes	
	Porte à Porte	PAV	Porte à Porte	PAV			
Tonnage (T)	21 662	3 250	4 474	890	2 463	19 110	51 848
coût complet (k€HT)	6 317	857	2 241	462	319	2 336	12 531
coût complet (k€TTC)	6 705	915	2 334	484	327	2 470	13 235
recettes (k€TTC) matériaux et éco-organismes	91	12	1366	272	79	242	2 063
coût aidé à la tonne (€TTC/T)	305	278	216	238	101	117	215
coût aidé à l'habitant (€TTC/hab)*	83	56	14	8	3	23	116

*Ratio au nombre d'habitants concernés par le flux

Ce tableau récapitule les coûts de collecte et traitement de chaque flux de déchets. On peut noter une fois de plus au regard des coûts à la tonne que le tri des emballages reste plus intéressant financièrement que l'incinération des ordures.

Les résultats financiers de l'exercice 2017 du budget annexe 05 (secteurs 2 et 3) des déchets ménagers sont les suivants :

en €TTC	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	887 422	970 421	82 999
Investissement	113 728*	104 110	- 9 618

**dont 112 206 € de reprise du résultat 2016*

Le Compte Administratif 2017 présente ainsi un excédent global de clôture de 73 381 € au titre du budget annexe 05 des Déchets Ménagers.

Le financement du service de collecte sur les communes de la CCTB s'effectue à l'aide de la redevance incitative. Les tarifs appliqués aux 18 communes gérées par le SICTOM (secteur 2) sont différents de ceux appliqués à NOVILLARD et AUTRECHENE collectées par la CCST (secteur 3).

tarifs 2017 pour les 18 communes collectées par le SICTOM						
Litrage	120	120	180	240	360	770
	(1personne)					
Coût annuel du service part fixe	77,38	133,56	190,8	265,85	438,84	846,30
Coût présentation du bac OM part variable	2,97	4,45	6,68	8,90	13,36	28,57

tarifs CCST 2017 appliqués à NOVILLARD et AUTRECHENE									
Litrage	80	120	140	180	240	360	500	660	770
Coût annuel du service part fixe	102,65	143,7	181,51	240,94	298,2	397,6	520,78	662,32	759,56
Coût présentation du bac OM part variable	1,5	1,83	2	2,33	2,82	3,8	4,95	6,26	7,18

Principales dépenses de ce budget 05 pour la gestion des déchets :

SICTOM : 837 944 €HT/TTC pour le secteur 2 (18 communes, 7 743 habitants)

CCST : 46 000 €HT/TTC pour le secteur 3 (2 communes, 579 habitants)

Ce rapport est téléchargeable sur le site internet du Grand Belfort. Vous trouverez sur le site une section dédiée à la collecte des déchets, reprenant notamment les calendriers de collecte, toutes les informations nécessaires à l'utilisation des différents services de collecte. L'actualité du Grand Belfort, et notamment les rattrapages de collecte des jours fériés, y figurent aussi.

Pour plus d'informations sur la collecte des déchets, rendez-vous aussi sur l'application : belfort-official.com/belfortdechets

The screenshot shows the 'Déchets' page on the Grand Belfort website. The header features the 'GRAND BELFORT' logo and the word 'DÉCHETS' in large green letters. Navigation icons for 'AGGLOMÉRATION DE BELFORT', 'CONSERVATOIRE', 'SPORTS', and 'EAU ET ASSAINISSEMENT' are visible. A search bar and social media sharing options are also present. The main content area is titled 'DÉCHETS' and includes a paragraph about household waste collection, stating that 41,000 tonnes are recycled or eliminated annually. Below this is a video player with the text 'Bien trier, c'est obligé !' and a thumbs-up icon, followed by the slogan 'JE TRIE BIEN MES DÉCHETS AUJOURD'HUI, JE N'AI PLUS LE CHOIX'. A sidebar on the left lists various services like 'LE TRI DES DÉCHETS', 'CALENDRIERS DE COLLECTE', and 'CONTACT'. A right sidebar titled 'DERNIÈRE MINUTE' features news items such as 'Bien trier, c'est obligé' (09.05.2017) and 'Tri du verre : 2167 € pour les Restos' (27.03.2017).

En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice (30 septembre 2018 pour l'exercice 2017). Chaque Président d'E.P.C.I. compétent en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante avant le 30 juin. Ce document doit être disponible en lecture dans sur les sites internet des communes de l'EPCI.

L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué à l'information. Ainsi, le rapport doit être mis à disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population). Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.



**GRAND
BELFORT**

Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort
Place d'Armes - 90020 BELFORT CEDEX
Tél : 03 84 90 11 71